



Prendre soin de l'école publique, c'est bâtir une société **durable**.

recruter plus
d'enseignant-es pour réduire les inégalités scolaires et assurer les remplacements



ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE CONCOURS, ET APRÈS ? 2022

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, vos journées de formation, votre titularisation...

Le **SNUipp-FSU** vous accompagnera tout au long de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

- **Si vous obtenez le concours**, et avez validé un **master MEEF**, vous serez à **temps plein en responsabilité** de classe et n'aurez que de 10 à 20 jours de formation.
- **Si vous obtenez le concours**, et détenez un master autre que MEEF, ou êtes dispensé-e de master, vous alternerez responsabilité de classe et périodes de formation.
- **Si vous obtenez le concours**, et ne validez pas votre master, vous conservez le bénéfice du concours durant un an.

Pour le SNUipp-FSU, **la réforme va encore dégrader l'entrée dans le métier**. La responsabilité de classe représente une lourde charge de travail. Tou·tes les fonctionnaires stagiaires doivent pouvoir bénéficier d'une entrée progressive dans le métier avec des stages d'observation, de pratique

accompagnée et en responsabilité articulés à une formation universitaire qui leur permette d'avoir une attitude réflexive sur les gestes et sur la pratique professionnelle.

Enseigner est un métier qui s'apprend! Il est donc urgent de **reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant-es**.

De plus, le concours placé en fin de master retarde d'un an l'entrée dans le métier et dégrade les conditions de départ à la retraite.

Le SNUipp-FSU revendique des moyens suffisants pour vous assurer une formation de qualité et une revalorisation des salaires des enseignant-es pour reconnaître le métier et le rendre attractif.

Dès la rentrée, les militant-es et les élu-es du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors des réunions d'informations syndicales (R.I.S.), mais aussi dans vos écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale : snuXX@snuipp.fr (où xx est le numéro de votre département)

L'équipe départementale du SNUipp-FSU



Le SNUipp-FSU

(Syndicat National Unitaire des Instituteur·rices, Professeur·es des écoles et Pégc)

Un syndicat proche et disponible !

- **Il vous informe et vous conseille** : rencontres, téléphone, presse, site internet, réseaux sociaux etc.
- **Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,...** : lors de réunions syndicales, stages, AG, manifestations,...
- **Il vous représente et vous défend** : grâce à ses représentant-es du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- **Il défend des valeurs** : la réussite de tou·tes les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics, la laïcité...

Le nombre de places aux concours



Les 5, 6 et 7 avril 2022 auront lieu les **épreuves d'admissibilité** du CRPE. Cette année, la répartition par académie et par concours des 9 888 places offertes n'est toujours pas connue au 20 mars.

Le ministère n'a pas dévoilé non plus le nombre total d'inscrit-es alors que les inscriptions sont closes depuis le 17 novembre 2021.

Au concours 2021, tous concours confondus (hors concours supplémentaires), il y avait **100 163** inscrit-es et **seulement 30 913** présent-es, soit **moins de 31 % des inscrit-es**.

CRPE : la répartition des postes aux concours 2022 n'est toujours pas publiée !*

À moins de 3 semaines du début des épreuves, la répartition des postes par concours et par académie du CRPE 2022, n'a toujours pas été publiée au Journal Officiel. Le SNUipp-FSU a interpellé le ministère afin qu'elle soit publiée au plus vite.

Les candidat-es inscrit-es depuis le 17 novembre 2021 attendent avec impatience la répartition des postes dans chaque académie et pour chacun des concours (externes, seconds concours internes et troisième concours).

Le ministère entend-il reproduire sa prouesse de 2019 quand il avait publié cette répartition moins de 2 jours avant le début des épreuves ?

Dans un contexte de crise de recrutement et de manque d'attractivité du métier, il n'est pas acceptable que cette publication n'ait toujours pas été faite. Les postes offerts pour chacun des concours du CAPES sont, quant à eux, connus depuis le mois de novembre. **Le SNUipp-FSU y voit un mépris affiché pour les enseignant-es du premier degré.**

Il faut dire que le ministère est quelque peu gêné aux entournures. **Même le nombre d'inscrit-es n'a pas été dévoilé !**

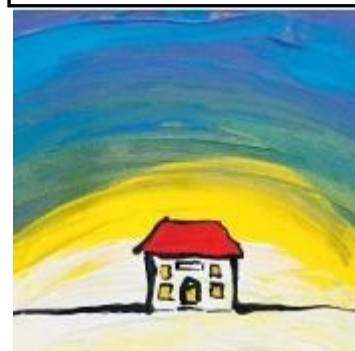
Alors que l'année dernière il se gargarisait de sa hausse, cette année, c'est une toute autre affaire avec le recul du concours en fin de M2. Interrogée par la FSU en audience fin janvier, la DGRH** du ministère avouait que **le nombre d'inscrit-es** aux différents concours enseignants était **en baisse** et qu'ils s'interrogeaient sur **la façon dont ils allaient s'y prendre pour communiquer ! Nouvelle preuve de leur mépris envers les enseignant-es.**

La crise de recrutement devient structurelle et les conséquences vont être dramatiques pour les personnels mais également les élèves et leur famille.

Dès que ces informations seront connues, nous les publierons sur notre site : neo.snuipp.fr

* en date du 20 mars 2022

** Direction Générale des Ressources Humaines



Prendre soin de l'école publique, c'est bâtir une société **durable**.

Foire aux questions

Je suis admis-e, comment va se passer mon affectation pour l'année 2022-2023 ?

Vous serez classé-e selon le rang au concours et ainsi affecté-e dans un des départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez nommé-e sur un poste lors du mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contactez la section de votre département qui vous guidera.

Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master qui n'est pas un master MEEF, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2022-2023 ?

Vous alternerez responsabilité en classe et formation dans des proportions non connues pour le moment.

Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net d'environ 1430 euros.

Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous le « Guide Néo », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de stagiaire, l'école...

Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Vous serez très majoritairement affecté-e sur des postes dits « d'adjoint-e » dans une école. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

Je réussis le CRPE mais je n'ai pas validé mon master MEEF, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2022-2023 ?

Vous gardez pendant une année le bénéfice du CRPE et vous pourrez finir de valider votre deuxième année de master. En cas de problème contactez le SNUipp-FSU de votre département.

UN CONCOURS SUPPLÉMENTAIRE DANS LES ACADÉMIES DE CRÉTEIL ET VERSAILLES

Alors qu'il n'existait plus que dans l'académie de Créteil, le concours externe supplémentaire **est reconduit cette année dans les académie de Créteil et de Versailles.**

Pour le SNUipp-FSU, c'est une vraie victoire, obtenue à la suite des mobilisations du mois de janvier.

Cette année, **le nombre de postes offerts pour ces concours n'est pas connu au 20 mars.**

Suite aux différentes mobilisations J-M Blanquer a été contraint de permettre le report, de 2020 à 2021, de la mise en place des nouvelles maquettes de master MEEF.

Les mobilisations et actions continuent cette année afin d'obtenir le retrait de la **réforme de la formation** des enseignant-es.

Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une formation initiale longue et ambitieuse, **cette réforme dégrade encore davantage les conditions de formation et d'entrée dans le métier.**

Plus d'infos sur : neo.snuipp.fr

LA LUTTE PAYE!

La **grève historique du 13 janvier 2022 initiée par le SNUipp-FSU** a contraint le gouvernement à **recruter la totalité des listes complémentaires** du concours 2021 encore disponibles.

Concernant le concours 2022, le SNUipp-FSU a écrit au ministère pour exiger que les listes complémentaires soient largement ouvertes dans toutes les académies.

ÉLECTIONS DANS LES INSPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les INSPE pour renouveler tout ou partie des élu-es (représentant-es des étudiant-es, stagiaires, personnels de l'INSPE) au Conseil d'Ecole.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil.

ALORS VOTEZ !



« Pour le SNUipp-FSU »

- ♦ **L'entrée dans le métier doit être progressive**, articulant formation, stages, analyses de pratiques et recherche. Avec un concours en L3 et 2 années pleines de formation.
- ♦ **Pour assurer l'accès au métier à tou-t-es et la mixité sociale**, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles notamment grâce à des pré-recrutements.
- ♦ **En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des INSPE.**

Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider

... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à toutes et tous), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheur-ses, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignant-es qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheur-ses et de débattre avec elles et eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contactez le SNUipp-FSU.

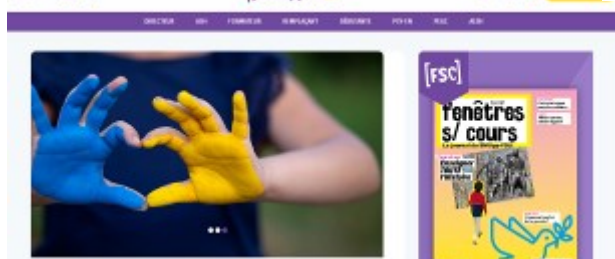
... sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- **nos sites nationaux** : snuipp.fr et neo.snuipp.fr
- **notre site départemental** : 88.snuipp.fr
- **les réseaux sociaux** : facebook.com/snuipp, twitter.com/SNUipp_FSU

... à travers nos publications

- **Le journal départemental du SNUipp-FSU** : une ou plusieurs publications mensuelles envoyées à tou-tes les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.
- **Différents suppléments et guides.**
- **Fenêtres sur cours** : la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqué-es et dans toutes les écoles.
- **Fenêtres sur cours «premières classes» spécial Rentrée** : afin de vous aider à préparer votre rentrée; vous pouvez vous le procurer auprès de votre section départementale.
- **Des 4 pages thématiques** avec du contenu pédagogique, des interviews de chercheur-es, des informations administratives...



Se syndiquer au SNUipp-FSU



- c'est **décider ensemble**,
- c'est **refuser l'isolement**,
- c'est donner à toute la profession les moyens de **se défendre et d'avancer**,
- c'est effectuer un **geste solidaire**,
- c'est exiger **collectivement une école de qualité !**